selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Dentosept® Clean

Rédaction/Révision le : 20/05/2021 Version : 1.1

Date d'impression : 20.05.2021 Remplace la version : 1.0

SECTION 1 : Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom commercial : Dentosept® Clean

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Produit de désinfection

Utilisation prévue : Dentosept® Clean sert au maintien de la qualité de l'eau de

traitement et à la désinfection des conduites d'eau de traitement dans des postes de traitement dentaire de

Dentsply Sirona.

Utilisations déconseillées : Aucune en cas d'utilisation conforme.

Remarque : Le produit est destiné à des utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Sirona Dental Systems GmbH

Fabrikstr. 31 D-64625 Bensheim

Téléphone : +49 6251 16-1670 E-mail : contact@sirona.com Site Web : www.sirona.com

Fabricant: ALPRO MEDICAL GMBH

Mooswiesenstraße 9 D-78112 St. Georgen

Adresse e-mail du spécialiste chargé de

la fiche de données de sécurité : doku@alpro-medical.de

1.4. N° d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence de la société : +49 7725 9392-0 (ALPRO MEDICAL GMBH)

Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 30 (UTC+1) ;

uniquement pour des informations de nature chimique et

sur les dispositions légales relatives aux matières

dangereuses

Centre antipoison: +49 761 19240

Vergiftungs-Informations-Zentrale (Centrale d'information en cas d'empoisonnement), Freiburg (24 h sur 24 / 7 jours sur

7)

SECTION 2: Risques potentiels

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger : -

Mot-clé :

Composants dangereux

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Dentosept® Clean

Rédaction/Révision le : 20/05/2021 Version : 1.1 Date d'impression : 20.05.2021 Remplace la version : 1.0

déterminants pour l'étiquetage : -

Phrases H:

Phrases EUH: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases P:

2.3. Dangers divers

Les substances dans le mélange ne satisfont pas aux critères PBT/vPvB selon le règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII.

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: Composition chimique / indications relatives aux composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique : Mélange effectué à partir des substances mentionnées ci-après et

avec des additifs non dangereux, en solution aqueuse.

Composants dangereux entrant dans la composition

Désignation chimique	Numéros d'identification	Poids en %	
Solution de peroxyde d'hydrogène à %	N° CAS: 7722-84-1 N° CE: 231-765-0 N° Index: 008-003-00-9 N° d'enregistrement REACH: 01-2119485845- 22-XXXX	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412 Limites de concentration spécifiques: Ox. Liq. 1; H271: $C \ge 70\%$ Skin Corr. 1A; H314: $C \ge 70\%$ STOT SE 3; H335: $C \ge 35\%$ Aquatic Chronic 3; H412: $C \ge 63\%$ (pour les autres limites de concentration spécifiques: voir ECHA - > Substances enregistrées)	≥1-<2,5

Pour le libellé des classes de danger et des phrases H : voir la section 16.1.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Remarques générales : Les secouristes devront veiller à leur propre protection.

Après inhalation : Inspirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact cutané : Laver la peau par précaution avec de l'eau et du savon. Consulter un

médecin en cas de réactions cutanées.

Après contact avec les yeux : Laver les yeux plusieurs minutes à l'eau courante en écartant les paupières.

Retirer si possible les éventuelles lentilles de contact.

Après ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Néant.

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Dentosept® Clean

Rédaction/Révision le : 20/05/2021 Version : 1.1

Date d'impression : 20.05.2021 Remplace la version : 1.0

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, poudre, dioxyde de

carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inadaptés : Jet d'eau concentré

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : néant

5.3. Indications pour la lutte anti-incendie

Équipement de protection particulier : Pas nécessaire

Autres informations : Refroidir les récipients menacés avec un jet d'eau pulvérisée.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel. Voir section 8.2.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produit répandu ou renversé.

Forces d'intervention

Utiliser un équipement de protection individuel. Voir section 8.2.

6.2. Mesures pour la protection de l'environnement

Pas nécessaires

6.3. Méthodes et matériel de confinement du produit et de nettoyage

Confinement

Pas nécessaires

Nettoyage

Pour de faibles quantités, essuyer avec un matériel absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Pour des quantités importantes, ramasser avec un produit absorbant les liquides (sable, diatomite, liant universel, sciure de bois).

Autres indications

Des méthodes de confinement et de nettoyage inadaptées ne sont pas connues.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation sans danger, voir section 7.1. Informations concernant l'équipement de protection, voir section 8.2. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sans danger

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Dentosept® Clean

Rédaction/Révision le : 20/05/2021 Version : 1.1 Date d'impression : 20.05.2021 Remplace la version : 1.0

Mesures de protection

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Indications relatives à l'hygiène générale sur le poste de travail

Ne pas manger, boire ou fumer lors du travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux. Maintenir le produit à l'écart des aliments et des boissons.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, en tenant compte des incompatibilités

Exigences imposées aux locaux et aux récipients de stockage : Conserver exclusivement dans le

conditionnement d'origine.

Indications de stockage intermédiaire : Pas nécessaires

Autres indications relatives aux conditions de stockage : Température de stockage recommandée : $5\,^{\circ}\text{C}$ - $50\,^{\circ}\text{C}$.

Classification de stockage ([DE] TRGS 510): LGK 12 Liquides ininflammables n'entrant dans

aucune des LGK précitées

7.3. Applications finales spécifiques

Hormis les utilisations citées dans la section 1.2, aucune autre application finale spécifique n'est prévue.

Lignes directrices sectorielles spécifiques

[DE] TRGS 525 - Gefahrstoffe in Einrichtungen der medizinischen Versorgung (Substances dangereuses dans des environnements de soins médicaux)

(Section 7, activités avec des produits de désinfection) ; édition : septembre 2014 ;

Source: GMBI 2014, p. 1294-1307 du 13/10/2014 [n° 63]; www.baua.de

[DE] Règle DGUV 107-002 (anciennement BGR 206) - Desinfektionsarbeiten im Gesundheitsdienst (travaux de désinfection dans les services de santé)

Édition : juillet 1999 ; source : www.dguv.de/publikationen

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/équipements de protection personnels

8.1. Paramètres à surveiller

Valeurs limites d'exposition professionnelle

	Valeurs limites					
Pays	Longue durée (8		Courte durée (15		Bases légales	Remarques
	heures)		minutes)			
	ppm	mg/m³	ppm	mg/m³		
Solution d'eau oxygénée % (n° CAS : 7722-84-1)						
Allemagne	0,5	0,71	0,5	0,71	DFG	
UE						pas de valeur limite définie
Autriche	1	1,4	2	2,8	GKV 2011	
Suisse	1	1,4	2	2,8	VUV ; SUVA	SSc

Abréviations utilisés, symboles, chiffres et explications dans la colonne "Remarques"

SS_c Aucun risque d'atteinte fœtale en cas de respect de la valeur MAK.

Valeurs limites biologiques

Ne contient pas de substances en quantités dépassant les limites de concentration pour lesquelles une valeur limite biologique est définie.

Indications relatives aux procédures de surveillance

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : Dentosept® Clean

 $\begin{tabular}{ll} R\'edaction/R\'evision le: 20/05/2021 & Version: 1.1\\ Date d'impression: 20.05.2021 & Remplace la version: 1.0\\ \end{tabular}$

DIN EN 482:2012-06 ; Titre : Exposition sur les lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques ;

version allemande de EN 482:2012

DIN EN 689:1995-04; Titre: Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage; version allemande de EN 689:1995

DIN EN 14042:2003-07 ; Titre : Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques ; version allemande de EN 14042:2003

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection techniques et organisationnelles

Aucune mesure de protection spéciale nécessaire.

Équipement de protection individuel

Protection pour les yeux/le visage : Le port de lunettes de protection avec protection

latérale selon EN 166 est recommandé

Protection cutanée :

Protection des mains : Le port de gants protecteurs selon EN 374 est

recommandé

Protection contre les projections :

Gants jetables en caoutchouc nitrile (épaisseur 0,11 mm)

Contact permanent (> 480 min.):

Gants de protection en caoutchouc nitrile (épaisseur 0,40 mm)

Autres mesures de protection cutanée : Pas nécessaires en cas d'utilisation conforme.

Protection respiratoire : Pas nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Dangers thermiques : Aucune mesure de protection spéciale nécessaire.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Pas nécessaires

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide clair, incolore

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Pas de données disponibles

pH (non dilué): 4,5 – 5,0 (20 °C)

Point de fusion/Point de congélation : Pas de données disponibles
Point d'ébullition et plage d'ébullition : Pas de données disponibles

Point d'inflammation : Non applicable

Vitesse d'évaporation : Pas de données disponibles

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable

Limite inférieure d'explosivité : Non applicable

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Dentosept® Clean

Rédaction/Révision le : 20/05/2021 Version : 1.1

Date d'impression : 20.05.2021 Remplace la version : 1.0

Limite supérieure d'explosivité : Non applicable

Pression de vapeur : Pas de données disponibles (... °C)

Densité de vapeur : Pas de données disponibles

Densité relative : 0,99 – 1,01 (20 °C)

Solubilité dans l'eau : Intégralement soluble

Coefficient de partage : Non applicable

n-Octanol/eau

Température d'auto-inflammation : Non applicable

Température de décomposition : Pas de données disponibles

Viscosité : Pas de données disponibles

Propriétés explosives : Néant
Propriétés oxydantes : Néant

9.2. Autres indications

Indice de réfraction nD: 1,3332-1,3355 (20 °C)

Conductivité électrique (non dilué) : 50 - 100 μS/cm (20 °C)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses en cas de manipulation et d'entreposage conformes.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en cas de manipulation et d'entreposage conformes.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Néant.

10.4. Conditions à éviter

Néant.

10.5. Matériaux incompatibles

Néant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas dans le cadre de l'utilisation prévue.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité orale aiguë : Estimation de la toxicité aiguë ATE_{mix} > 2 000 mg/kg

=> pas de classification

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë ATE_{mix} > 2 000 mg/kg

=> pas de classification

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë ATE_{mix} > 20 mg/kg

Nom commercial : **Dentosept® Clean**

 $\begin{tabular}{ll} R\'{e}daction/R\'{e}vision le : 20/05/2021 & Version : 1.1 \\ Date d'impression : 20.05.2021 & Remplace la version : 1.0 \\ \end{tabular}$

=> pas de classification

Composants

Solution d'eau oxygénée ... % (n° CAS : 7722-84-1) :

Toxicité orale aiguë : LD_{50} : 1 193-1 270 mg/kg (C = 35 %) ; espèce : rat ; méthode : EPA Toxicité cutanée aiguë : LD_{50} : > 2 000 mg/kg (C = 35 %) ; espèce : lapin ; méthode : EPA

américaine

Toxicité aiguë par inhalation : LC_{50} : 0,17 mg/l / 4 h (C = 50 %); espèce : rat; méthode : EPA

américaine

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Dentosept® Clean

Rédaction/Révision le : 20/05/2021 Version : 1.1

Date d'impression : 20.05.2021 Remplace la version : 1.0

Corrosion/irritation cutanée

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Produit

Pas de données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Pas de données disponibles.

Cancérogénicité

Produit

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Produit

Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Produit

Pas de classification. [Méthode de calcul]

Composants

Solution d'eau oxygénée C ≥ 35 % (n° CAS : 7722-84-1) :

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Produit

Pas de données disponibles.

Danger par aspiration

Produit

Pas de données disponibles.

SECTION 12: Informations concernant l'environnement

12.1. Toxicité

Pas de classification. [Méthode de calcul]

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Le produit est biodégradable selon les critères de l'OCDE. Cette déclaration découle des propriétés des composants.

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : Dentosept® Clean

 $\begin{tabular}{ll} R\'edaction/R\'evision le: 20/05/2021 & Version: 1.1\\ Date d'impression: 20.05.2021 & Remplace la version: 1.0\\ \end{tabular}$

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Les substances dans le mélange ne satisfont pas aux critères PBT/vPvB selon le règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13: Informations concernant l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit

Les restes de produit doivent être éliminés en tant que déchet non dangereux dans le respect de la directive sur les déchets 2008/98/CE ainsi que des prescriptions nationales et régionales. Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Code de déchet / Désignation de déchet selon EAK / AVV

Résidus de produit : 16 10 02 Déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la

rubrique 16 10 01

Élimination de l'emballage

Code de déchet / Désignation de déchet selon EAK / AVV

Emballages contaminés: 15 01 02 Emballages en matière plastique

Recommandation

Les emballages contaminés doivent être vidés de manière optimale et peuvent ensuite faire l'objet d'un recyclage.

[DE] En Allemagne, les emballages de vente sont recyclés via DSD (Duales Système Deutschland).

SECTION 14: Informations concernant le transport

14.0. Classification de transport

Il ne s'agit pas d'une substance dangereuse au sens des prescriptions relatives au transport routier (ADR), ferroviaire (RID), par voies navigables intérieures (ADN), maritime (code IMDG) ou aérien (ICAO-TI/IATA-DGR).

14.1. N° UN

_

14.2. Désignation d'expédition ONU conforme

-

14.3. Classes de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

 ${\sf Nom\ commercial: Dentosept^{\$}\ Clean}$

Rédaction/Révision le : 20/05/2021 Version : 1.1

Date d'impression : 20.05.2021 Remplace la version : 1.0

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : Dentosept® Clean

 $\begin{tabular}{ll} R\'edaction/R\'evision le: 20/05/2021 & Version: 1.1\\ Date d'impression: 20.05.2021 & Remplace la version: 1.0\\ \end{tabular}$

14.5. Risques environnementaux

-

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC

-

14.8. Informations supplémentaires

-

SECTION 15: Dispositions légales

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions UE

RÈGLEMENT (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

RÈGLEMENT (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

non applicable

RÈGLEMENT (CE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

non applicable

DIRECTIVE 2012/18/UE (directive Seveso III) relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, destinée à modifier puis à remplacer la directive 96/82/CE

non applicable

DIRECTIVE 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

non applicable

REACH - Répertoire de substances soumises à autorisation (annexe XIV)

non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (annexe XVII)

non applicable

DIRECTIVE 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

non applicable

DIRECTIVE 92/85/CEE concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

non applicable

Prescriptions nationales (Allemagne)

Disposition administrative relative aux substances dangereuses pour les eaux (VwVwS)

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : Dentosept® Clean

 $\begin{tabular}{ll} R\'edaction/R\'evision le: 20/05/2021 & Version: 1.1\\ Date d'impression: 20.05.2021 & Remplace la version: 1.0\\ \end{tabular}$

non dangereux pour l'eau ; classification selon l'annexe 4, n° 3, sur la base des composants.

Jugendarbeitsschutzgesetz (JArbSchG) (Loi allemande sur le travail des jeunes)

non applicable

Verordnung zum Schutze der Mütter am Arbeitsplatz (MuSchArbV) (Ordonnance sur la protection des mères au travail)

non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres indications

16.1. Libellé des classes de danger et phrases H

Classes de danger

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Chronic Dangereux à long terme pour le milieu aquatique

Ox. Liq. Liquides oxydants
Skin Corr. Effet corrosif pour la peau

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Phrases H (indications de danger)

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2. Abréviations et acronymes

ADN	\underline{A} ccord européen relatif au transport international des marchandises \underline{d} angereuses par voie de
	navigation intérioura

<u>n</u>avigation intérieure

ADR <u>Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</u>
AVV <u>Abfallverzeichnis-Verordnung (Ordonnance allemande relative à la classification des déchets)</u>

BGR <u>Berufsgenossenschaftliche Regeln</u> (Règles professionnelles)

CAS Chemical Abstracts Service

CLP Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures

(Réglementation relative à la classification, à l'identification et à l'emballage de substances et

de mélanges)

[DE] Dispositions nationales allemandes

DEG Deutsche Forschungsgemeinschaft (Agence nationale allemande pour la recherche)

DGUV Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung (Assurance sociale allemande des accidents du

travail et maladies professionnelles)

DIN <u>D</u>eutsches <u>Institut für Normung e.V.</u> (Institut de normalisation allemand)

EAK <u>Europäischer Abfallartenkatalog</u> (Catalogue allemand des types de déchets)

CE <u>C</u>ommunauté <u>E</u>uropéenne

EN <u>Europäische Norm (Norme européenne)</u>

UE <u>U</u>nion <u>E</u>uropéenne

CEE <u>Communauté Économique Européenne</u>

GHS Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Système

global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

GKV Grenzwerteverordnung [Autriche] (Ordonnance relative aux valeurs limites)

GMBI Gemeinsames Ministerialblatt (Journal ministériel harmonisé)

selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial : Dentosept® Clean

 $\begin{tabular}{ll} R\'edaction/R\'evision le: 20/05/2021 & Version: 1.1\\ Date d'impression: 20.05.2021 & Remplace la version: 1.0\\ \end{tabular}$

IATA-DGR International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations (Association du

transport aérien international - Réglementation sur les marchandises dangereuses)

IBC-Code International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (Prescription internationale relative à la construction et à l'équipement des

navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac)

ICAO-TI Technical Instructions For The Safe Transport of Dangerous Goods by Air (Instructions

techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)

IMDG-Code International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des

marchandises dangereuses)

LC₅₀ Concentration létale médiane

LD₅₀ Dose létale médiane

LGK <u>Lagerklasse</u> (Classe de stockage)

MARPOL International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships (Convention

internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires)

OECD Organization for Economic Coopération and Development (Organisation de coopération et de

développement économiques)

PBT <u>Persistent, bioaccumulative and toxic</u> (persistant, bioaccumulatif et toxique)

ppm Parts per million (partie par million)

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Directive relative à

l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les

restrictions applicables à ces substances)

RID \underline{R} èglement concernant le transport \underline{I} nternational ferroviaire de marchandises \underline{D} angereuses

SUVA Schweizerische Unfallversicherungsanstalt (Caisse nationale suisse d'assurance en cas

d'accidents)

TRGS <u>Technische Regeln für Gefahrstoffe</u> (Règles techniques pour les substances dangereuses)

UN <u>U</u>nited <u>Nations</u> (Nations Unies)

UTC Anglais : Coordinated Universal Time, français : Temps Universel Coordonné

vPvB <u>Very persistent and very bioaccumulative</u> (Très fortement persistant et bioaccumulable)
VUV <u>Verordnung über die Unfallverhütung</u> [Suisse] (Ordonnance sur la prévention des accidents)

WGK <u>Wassergefährdungsklasse</u> (Classe de toxicité aquatique)

16.3. Données bibliographiques et sources de données importantes

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
- Europäische Chemikalienagentur (ECHA) Leitlinien zur Erstellung von Sicherheitsdatenblättern (Agence européenne des produits chimiques Guide de l'élaboration des fiches des données de sécurité), version 2.2 (décembre 2014) ; http://echa.europa.eu/documents/10162/13643/sds de.pdf
- GISBAU (Gefahrstoff-Informationssystem der BG BAU) Lehrgang "Sicherheitsdatenblatt" (Système d'information sur les substances dangereuses de BG BAU Formation "Fiches de données de sécurité"); http://www.bgbau.de/gisbau/SDB/lehrgang/lehrgang.htm
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (Règlement CLP)
- Europäische Chemikalienagentur (ECHA) Règles relatives à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges telles que prévues dans le règlement (CE) n° 1272/2008 (10/2014); http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp_labelling_de.pdf
- Europäische Chemikalienagentur (ECHA), Substances enregistrées;
 http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances
- Europäische Chemikalienagentur (ECHA), C&L inventaire des classifications et des étiquetages ;
 http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database
- Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA) (Institut pour la sécurité et la santé au travail des services d'assurance maladie allemands): banque de données des substances GESTIS et valeurs limites internationales GESTIS; http://www.dguv.de/dguv/ifa/index.jsp
- Umweltbundesamt (Office fédéral de l'environnement), spécialité IV 2.4 : Dokumentations- und Auskunftstelle wassergefährdende Stoffe RIGOLETTO (Catalogue des substances dangereuses pour l'eau) ; http://webrigoletto.uba.de/rigoletto

Nom commercial : Dentosept® Clean

Rédaction/Révision le : 20/05/2021 Version : 1.1 Date d'impression : 20.05.2021 Remplace la version : 1.0

16.4. Indications relatives à la formation

Il convient de veiller à la mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Nom commercial: Dentosept® Clean

Rédaction/Révision le : 20/05/2021 Version : 1.1

Date d'impression : 20.05.2021 Remplace la version : 1.0

16.5. Indications relatives aux modifications

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées par un trait dans la marge gauche de la ligne.

Les indications de la fiche technique de sécurité s'appliquent exclusivement au produit décrit, dans le cadre de son utilisation conforme. Les indications correspondent à l'état actuel de nos connaissances au moment de la révision. Elles servent notamment à décrire notre produit sous l'angle des dangers qu'il présente et des précautions à prendre. Elles ne garantissent nullement les propriétés du produit.